

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 3220/Fin.



Astrida, le 20 novembre 1950.

19

TRANSMIS à Monsieur le Chef du Service des Finances du
Ruanda-Urundi à USUMBURA la facture n° 121 des C.A.C. Astrida de
frs. 20.000,-, avec en annexe Bon de Commande n° 128.

Le Sous-Gestionnaire des Crédits, J.-M. de SPIRLET,

13